Nations Unies

S/PV.7141



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7141e séance

Mardi 18 mars 2014, à 15 heures

New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/158)

14-26804 (F)









La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/158)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/158, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette nouvelle occasion de tenir le Conseil de Sécurité informé sur la situation au Soudan du Sud, et de lui présenter le dernier rapport du Secrétaire-général (S/2014/158).

Un peu plus de trois ans après la tenue du référendum qui a conduit à l'indépendance du Soudan du Sud, le pays, il faut bien le dire, connaît une situation tragique, marquée par une violence extrême. Le nombre de civils été brutalement tués ou maltraités se compte par milliers, avec de surcroît environ 800 000 déplacés et réfugiés, dont 75 000 dans les camps de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). En dépit de la signature d'un accord de cessation des hostilités, il faut bien constater que les deux parties continuent à se battre, en violation dudit accord. Et avec le début de la saison des pluies, nous craignons que la situation humanitaire, déjà extrêmement difficile, ne se détériore encore davantage. En outre, les rapports préliminaires d'enquête indiquent que des atrocités et des violations graves des droits de l'homme ont été commises au cours des combats par les deux parties. À ce propos, je voudrais exprimer notre satisfaction à la nouvelle de la création de la commission d'enquête de l'Union africaine.

Cette crise est fondamentalement une crise politique nationale. Le conflit s'est étendu à tout le pays. Aucune région n'est vraiment épargnée. Il est vrai que les actes de violence ont principalement eu lieu dans les États de Jongleï, du Haut-Nil, de l'Unité et du Centre-Équateur, mais la polarisation politique qui a été suscitée par le conflit affecte désormais la vie de tous les Sud-Soudanais ainsi que le fonctionnement du Gouvernement dans l'ensemble du pays.

C'est pour ces raisons que le processus de médiation mené par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est concentré sur trois priorités : la cessation des hostilités, la crise au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et le dialogue politique national. Comme le Conseil le sait et comme je l'ai dit, le processus de médiation dirigé par l'IGAD a abouti à la signature le 23 janvier d'un accord de cessation des hostilités et aussi d'un accord sur le statut des détenus entre le Gouvernement du Soudan du Sud et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) en opposition. La médiation sous l'égide de l'IGAD a permis également d'obtenir la libération de sept dirigeants politiques du SPLM, parmi les 11 qui avaient été arrêtés, comme les membres du Conseil s'en souviennent, au début de la crise politique en décembre dernier.

Durant le second tour de négociations, les parties sont tombées d'accord pour résoudre le conflit politique qui États-Unis à la racine de toutes les dynamiques internes du SPLM, et il est prévu que se tienne une réunion entre huit membres du bureau politique du SPLM - quatre personnalités qui sont les alliés du Président du parti, le Président Salva Kiir, et quatre personnalités qui sont en opposition par rapport à lui – une réunion visant à trouver une solution à la crise interne au parti. Ces négociations doivent être menées conjointement sous l'égide de personnalités du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien et du Congrès national africain.

Pour que cet exercice de réconciliation nationale incorpore tous les segments de la société, la médiation convoque cette semaine un forum de la société civile dans le cadre duquel les vues précisément de la société

civile pourront être prises en compte pour déterminer les modalités qui permettront d'avancer.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Une des exigences principales de l'opposition est la libération de l'ensemble des 11 prisonniers politiques. Sept d'entre eux ont effectivement été relâchés le 29 janvier, mais les quatre autres sont toujours en détention, et les procédures judiciaires à leur encontre ont commencé le 11 mars. Il faudra nécessairement régler cette question pour que les pourparlers puissent véritablement avancer.

En outre, s'agissant de la teneur, de l'objectif et du déroulement d'un dialogue à larges assises, tel qu'envisagé par l'IGAD, les divergences de vues entre les parties restent importantes. Tout en acceptant la tenue d'une conférence nationale, le Gouvernement continue d'exiger qu'elle ait lieu à l'intérieur du pays, une fois un cessez-le-feu conclu et effectivement mis en œuvre. Les forces opposées au Gouvernement – le M/APLS d'opposition et les dirigeants politiques libérés – exigent l'ouverture immédiate d'un dialogue à larges assises, en plus de la formation d'un Gouvernement intérimaire avant les élections.

Les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud continueront de se détériorer tant que les parties ne s'engageront pas pleinement dans des pourparlers politiques, qu'elles ne respecteront pas la cessation des hostilités et n'autoriseront pas l'ONU et ses partenaires à circuler librement. Les deux parties continuent de préférer la recherche d'avantages militaires à des pourparlers sur un règlement politique global. La crise a déjà eu des répercussions sur la sécurité de la région. Plus elle dure, plus les risques d'intervention régionale augmenteront.

À cet égard, il est indispensable de mettre immédiatement en place un mécanisme de contrôle et de vérification. Un comité technique mixte a été créé, dont le siège opérationnel est à Djouba, et des équipes de contrôle et de vérification se préparent à être déployées dans six sites des zones de conflit. Pour assurer un système solide et efficace de contrôle et de vérification, les chefs d'État de l'IGAD ont décidé, le 13 mars, de déployer d'ici la mi-avril une force solide de protection et de dissuasion pour veiller à la sécurité des observateurs. Cette semaine, le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUSS envoient à Addis-Abeba des planificateurs chargés, en coopération l'IGAD et les autres partenaires, d'élaborer le concept d'opérations de la force et les modalités de sa coopération avec la MINUSS. L'IGAD a indiqué qu'elle aura besoin de l'appui financier des États Membres pour déployer et maintenir la force. Nous informerons régulièrement le Conseil de l'évolution de la situation à cet égard.

La MINUSS a été déployée pour aider le Soudan du Sud à se transformer en un État démocratique et pour aider ses dirigeants à fournir aux citoyens les dividendes longtemps attendus de la paix et de l'indépendance. Aujourd'hui, les dirigeants sont divisés, les institutions chargées de la sécurité sont fragmentées, et la société est victime des tensions communautaires. Dans ces conditions, et comme cela a été dit au Conseil, la raison d'être initiale de la MINUSS n'est plus valable.

C'est pour cette raison que le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud dont le Conseil est saisi souligne la nécessité pour la MINUSS de modifier sa position stratégique. En conséquence, nous suspendrons temporairement les activités visant à étendre l'autorité de l'État et nous concentrerons sur cinq grandes priorités, en maintenant une position d'impartialité. Il s'agit de la protection des civils, de la facilitation de l'assistance humanitaire, de la surveillance et de la communication d'informations dans le domaine des droits de l'homme, de la prévention de nouvelles violences intercommunautaires et de l'appui au processus de l'IGAD, sur demande et selon les capacités existantes.

Les contingents de la MINUSS opèrent au titre du Chapitre VII, qui les autorise à recourir à la force pour protéger les civils et garantir la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies. Une protection sera accordée en priorité aux personnes ayant cherché refuge dans des bâtiments de l'ONU et dans d'autres endroits, ce que la Mission tentera d'appuyer en facilitant l'accès humanitaire. En conséquence, avec l'arrivée de contingents additionnels et tandis que se mettent en place les conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées, et sur demande des partenaires humanitaires, les opérations de protection s'élargiraient afin de favoriser la création de conditions propices à des retours sûrs et volontaires. Pour exécuter ce mandat de protection, la MINUSS, je le répète, fera preuve d'une impartialité rigoureuse et aura des contacts avec les deux parties si nécessaire afin de faciliter l'accès aux civils en danger.

Pour ce qui est des autres activités de la MINUSS, elles seront guidées par deux principes cardinaux.

Premièrement, la MINUSS n'entreprendra aucune activité susceptible de renforcer les capacités d'une des parties à mener des opérations militaires ou offensives, et deuxièmement, la Mission ne participera à aucune activité avec les parties, susceptible de compromettre le processus de médiation dirigé par l'IGAD.

La nouvelle position de la Mission restera en place jusqu'à ce que les parties parviennent à un accord politique global. À ce moment-là, nous procéderons à un examen intégré plus complet du mandat, de la position et des capacités de la MINUSS et présenterons de nouvelles recommandations au Conseil de sécurité.

À ce stade, je dois soulever une question très grave. Il y a eu une campagne négative menée contre la MINUSS et ses dirigeants au Soudan du Sud, une campagne apparemment systématique et organisée. Certains responsables locaux et nationaux se sont livrés à une diffamation inacceptable de l'ONU au travers de manifestations publiques, d'articles de presse et de harcèlement des membres du personnel des Nations Unies, au point même de mettre leur vie en danger. Dans ces conditions, il nous faudra envisager de réduire nos effectifs et de limiter nos activités au strict minimum en matière de protection, de surveillance de la situation des droits de l'homme et d'appui à l'assistance humanitaire.

L'incident du 7 mars à Rumbek, durant lequel les autorités nationales ont saisi les armes et les munitions d'un contingent des Nations Unies, a été utilisé pour exacerber le climat néfaste entourant la MINUSS. J'ai envoyé mercredi dernier une équipe de haut niveau enquêter sur les aspects sur lesquels des erreurs avaient été commises durant l'acheminement de ce matériel. Nous avons proposé au Gouvernement de mener une enquête conjointe, dans le simple objectif de prouver notre bonne foi et d'assurer toute la transparence nécessaire. Malheureusement, cette proposition a été déclinée.

La situation est grave. Les activités du Programme alimentaire mondial sont presque au point mort, en dépit du besoin impérieux d'assistance humanitaire. La circulation transfrontalière des fournitures humanitaires qui doivent être acheminées d'urgence avant le début de la saison des pluies – telles, par exemple, que les vivres et les semences nécessaires à l'ensemencement de la prochaine récolte – est retardée. Les avions de l'ONU sont fouillés, les convois arrêtés et le personnel est harcelé par les forces de sécurité du Soudan du Sud dans tout le pays. Les manifestations organisées contre la Mission prennent de plus en plus souvent une tournure extrêmement agressive. La liberté de circulation de la Mission est gravement restreinte en dépit de démarches répétées effectuées, notamment par le Secrétaire général, auprès du Président Salva Kiir.

Nous espérons sincèrement que la situation évoluera bientôt, car elle est insoutenable et pour tout dire inacceptable. Je demande instamment au Conseil de sécurité et à ses membres d'intervenir au nom de la MINUSS, de condamner cette campagne et de demander au Président Salva Kiir de la condamner lui-même immédiatement et de donner des instructions aux autorités nationales et locales ainsi qu'aux cadres du SPLM pour qu'ils y mettent fin.

(*l'orateur reprend en français*)

En décembre dernier, la décision du Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de troupes et d'unités de police supplémentaires pour la MINUSS a été incontestablement une décision opportune, et elle a grandement contribué à sauver des vies humaines sur le terrain. Au vu des blocages face auxquels on se trouve pour la résolution politique de cette crise à présent, le Secrétaire général demande au Conseil de sécurité l'augmentation du plafond des effectifs militaires et de police de la MINUSS pour une année – en dehors, par conséquent, du cadre de la coopération entre missions. Le plafond passerait ainsi de 7 000 à 12 500 soldats et à quatre unités de police mobile.

Le déploiement de troupes militaires supplémentaires serait mené en trois phases. La seconde phase sera achevée d'ici fin juin, avec le déploiement d'environ 2 800 soldats et trois unités de police mobile sur le terrain. La troisième phase comprend le déploiement des deux derniers bataillons d'infanterie; elle sera exécutée une fois que la Mission aura réexaminé la situation ainsi que ses capacités d'absorption.

En conclusion, je voudrais réitérer que le peuple du Soudan du Sud a trop souffert, et cela depuis trop longtemps. Son seul souhait est que cette crise se termine au plus vite. Il est vraiment, maintenant, du devoir des responsables politiques du pays de cesser la violence, et de la cesser immédiatement. Ces responsables doivent donner l'ordre à leurs forces respectives de cesser les opérations militaires sans retard, de participer de manière significative et constructive aux pourparlers qui se tiennent à Addis-Abeba, et œuvrer à l'édification d'un État qui puisse exercer ses fonctions à travers des institutions démocratiques et des processus transparents, comptables de leurs actes devant les représentants élus

de la population. La communauté internationale était garante de l'Accord de paix global qui a permis au Soudan du Sud d'obtenir son indépendance. Maintenant plus que jamais, il est de notre devoir de rappeler aux parties sud-soudanaises les engagements qu'elles avaient pris à cette occasion.

La Présidente : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mlambo-Ngcuka.

Mme Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : Il y a deux ans, la communauté internationale célébrait avec le peuple sud-soudanais son indépendance, son statut de nouvel État et son admission à l'ONU. Aujourd'hui, le Soudan du Sud a perdu sa paix, et la communauté internationale est sollicitée pour aider le peuple sud-soudanais à rétablir une paix durement acquise alors que la violence entre parties belligérantes se poursuit. La situation a provoqué une grave crise humanitaire, aux incidences disproportionnées sur les femmes et les filles.

Depuis le début de ce conflit, en décembre, j'ai rencontré des femmes de la société civile et des représentants du Soudan du Sud, dans le pays, ainsi qu'à Addis-Abeba durant le Sommet de l'Union africaine, et à New York, cette semaine, à l'occasion de la session en cours de la Commission de la condition de la femme.

Il y a un mois, j'ai eu l'occasion de me rendre à Djouba. À mon arrivée, j'ai été accueillie par une centaine de femmes affichant le slogan « Les femmes sud-soudanaises pour la paix », qui réclamaient la paix et demandaient le soutien d'ONU-Femmes et de l'ONU. Ces femmes, venues des quatre coins du pays, représentaient toutes les parties au conflit. Elles sont des partenaires d'ONU-Femmes et les partenaires du Conseil de sécurité pour l'action en faveur de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud.

Au cours de ce voyage, j'ai rencontré le Président Salva Kiir et des Ministres détenteurs de portefeuilles clefs, notamment les Ministres du Cabinet, de la justice, de l'éducation et des finances. J'ai également rencontré des donateurs, des représentants des organismes de l'ONU, le Président du Parlement, des membres de l'Assemblée législative nationale, des dirigeantes et des femmes déplacées résidant dans les sites de protection des civils de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

J'ai été horrifiée par les conditions de vie des personnes résidant dans les sites de protection. L'arrivée de la saison des pluies a aggravé une situation déjà critique. La densité de population sur les lieux d'habitation est 13 fois supérieure au minimum humanitaire recommandé. Ces conditions engendrent des risques importants pour la santé, la protection et la sécurité des filles et des femmes. Il n'y a, dans ces sites, qu'une latrine pour plus de 200 personnes, et des égouts à ciel ouvert traversent le camp.

Les femmes et les filles y sont exposées à un niveau encore plus élevé de violence et de criminalité, notamment des violences sexuelles et sexistes. Les attaques se produisent à l'intérieur comme à l'extérieur du camp. Lorsque les femmes quittent les camps pour aller chercher des vivres pour leurs familles, elles sont également exposées à la violence. La population dans les camps que j'ai visités est dans son immense majorité composée de femmes et d'enfants. Les femmes avec lesquelles j'ai parlé sont souvent bouleversées et traumatisées.

Les données communiquées par l'un des sites indiquent que 58 % des ménages sont dirigés par des femmes et que 34 % des ménages doivent faire face à l'absence d'un ou de plusieurs membres de leur famille. Certaines femmes ne savent même pas où se trouvent leurs enfants; certaines ont un mari porté disparu ou qui a été tué. Un grand nombre de ces femmes ont elles-mêmes été victimes de violences. Toutes se sont dites incapables de savoir ce que leur réserve l'avenir, à elles et à leur famille, et toutes peinent à survivre.

Le conflit actuel a exacerbé des conditions de pauvreté et de violence déjà critiques. En outre, les femmes sud-soudanaises ont le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde. Plus de 8 femmes sur 10 sont illettrées. Une étude récente de l'ONU a montré que jusqu'à 40 % d'entre elles avaient subi des violences physiques ou sexuelles. La situation à laquelle elles sont confrontées est une urgence extrême, une question de vie ou de mort.

La réaction de la communauté internationale s'est pour le moment avérée largement insuffisante, avec un financement correspondant à 24 % seulement de la somme demandée dans l'appel. Nos collègues de l'ONU et des autres organisations humanitaires travaillent extrêmement dur avec des ressources très limitées.

J'exhorte le Conseil à user de son rôle pour garantir une intervention plus immédiate et décisive à l'appui du

peuple sud-soudanais et des organismes qui fournissent des secours dans le pays. De notre côté, nous faisons de notre mieux, en collaboration avec nos partenaires, dont la MINUSS, pour veiller à ce que l'action humanitaire tienne pleinement compte des besoins spécifiques des femmes et des filles et facilite leur pleine participation.

Durant ce voyage, je me suis engagée à engager une intervention humanitaire d'ONU-Femmes dans les sites de protection des civils de la MINUSS basés à Djouba pour appuyer les efforts louables de nos organismes frères. Nous mettons l'accent sur la création d'espaces sûrs et un appui psychosocial, ainsi que sur la création de revenus et la formation professionnelle. Nous participons également à des cours d'alphabétisation pour adultes et recherchons des moyens d'apporter notre concours sur le plan pédagogique afin que les enfants et les jeunes enfermés dans ces camps n'aient pas à se passer d'un enseignement correct durant la crise actuelle.

Les femmes que j'ai rencontrées dans les sites de protection m'ont fait part des effets de la crise humanitaire actuelle, de leurs préoccupations face à l'avenir et de leur exigence d'être associées aux négociations de paix. Leur faculté de résistance est frappante, tout comme leur aspiration irrépressible à la paix.

Elles se sont mobilisées, au-delà de toutes les divisions, et ont formé des coalitions sans exclusive. Elles exigent d'être prises en compte dans les décisions qui visent à régler la crise et à reconstruire leur pays.

J'ai également eu des contacts avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au sujet de la représentation des femmes dans les pourparlers de paix. Aujourd'hui, je rends hommage à l'Ambassadeur Mesfin, médiateur en chef de l'IGAD pour les pourparlers de paix, pour son action afin d'encourager la participation des femmes. J'applaudis les efforts déployés par les deux camps pour garantir la participation des femmes, puisque chacun compte trois médiatrices.

Le Président Kiir a lui aussi exprimé sa détermination et a demandé à ONU-Femmes d'appuyer la représentation des femmes à Addis-Abeba, outre les femmes faisant partie des délégations. Cela étant, il reste beaucoup à faire. Pour être viables, les négociations ne doivent pas se limiter aux seules deux parties au conflit. Une représentation égale des femmes aux pourparlers, un rôle solide pour la société civile, ainsi que des experts et une analyse de la problématique hommes-femmes sont nécessaires. ONU-Femmes a proposé un conseiller principal pour la problématique hommes-femmes à l'équipe de médiation de l'IGAD et attend avec intérêt d'appuyer ses efforts par ce biais, entre autres.

Je me félicite également de la signature de l'accord de cessation des hostilités et de l'inclusion du viol dans les infractions reconnues. Les engagements sur le papier devront naturellement se traduire par des actes. Le mécanisme de surveillance et de vérification doit être créé et déployé pour appliquer le cessez-le-feu.

ONU-Femmes est prête à apporter aux initiatives de l'IGAD tout l'appui nécessaire pour accroître le nombre de femmes prenant part aux efforts de surveillance et de vérification, à s'associer aux efforts de la société civile et à apporter le concours de ses spécialistes pour le suivi des violences sexuelles. Je me fais l'écho des Sud-Soudanaises en exhortant les deux parties à regagner d'urgence la table des négociations de paix, à renouveler leur attachement à un cessez-le-feu et à trouver un règlement politique qui permette aux personnes déplacées de rentrer chez elles et aux Sud-Soudanais de poursuivre l'édification de leur nouvelle nation. Les femmes m'ont fait part de leur désir de retrouver leurs foyers et leurs communautés.

Si des négociations sont nécessaires pour régler la crise politique immédiate, l'application du principe de responsabilité et la réconciliation le sont tout autant pour garantir la mise en place des fondements d'une paix durable. Je salue les efforts de l'Union africaine qui a créé une commission chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et autres exactions commises au cours du conflit armé au Soudan du Sud et de formuler des recommandations quant aux meilleurs moyens de faire en sorte que les coupables répondent de leurs actes et d'assurer la réconciliation. Je me félicite tout particulièrement de l'annonce, la semaine dernière, de la nomination de cinq commissaires à la tête de cette instance, et notamment de la nomination de deux femmes commissaires, dont l'une est d'ailleurs l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité, Mme Bineta Diop. Cela permettra de consacrer des efforts plus importants à la lutte contre l'impunité. ONU-Femmes est prête à apporter l'appui d'un enquêteur spécialisé dans les crimes à caractère sexuel ou sexiste, lequel rejoindrait l'équipe de la commission. Cela s'inscrirait en droite ligne de l'appui que nous apportons à toutes les commissions d'enquête de l'ONU depuis 2009, avec des résultats globalement très positifs.

La dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil c'était en octobre (voir S/PV.7044), lors de la séance au cours de laquelle le Conseil a adopté la résolution 2122 (2013). Dans cette résolution comme dans les précédentes, le Conseil fait aux femmes la promesse importante de répondre à leurs besoins et de concrétiser ses engagements en faveur de leur participation. Ces promesses sont actuellement mises à rude épreuve dans des lieux comme la République centrafricaine, la Syrie et le Soudan du Sud.

ONU-Femmes bénéficie de l'attention et de l'appui du Conseil de sécurité dans ses efforts pour que ces résolutions parviennent jusqu'aux personnes qui en ont le plus besoin. Cet appui et cette attention prennent notamment la forme de séances d'information telles que celle d'aujourd'hui et d'exposés que les envoyés présentent devant le Conseil.

Ensemble, nous pouvons montrer aux Sud-Soudanaises, qui continuent de lutter même dans les situations les plus désespérées, que leur courage et leur détermination n'ont d'égal que notre propre attachement à leur cause, grâce à un appui plus déterminé à la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité consacrées aux femmes et la paix et la sécurité.

Une nouvelle fois, Madame la Présidente, je vous remercie de l'occasion que vous m'avez donnée, et j'attends avec intérêt nos discussions sur le sujet.

La Présidente : Je remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, Madame, je me permettrai pour commencer de vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre accession à cette charge pour le mois de mars 2014 et de vous présenter tous mes vœux de succès. Soyez assurée du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur de la manière avec laquelle elle a présidé le Conseil en février, mois pendant lequel j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec elle de la situation de crise qui règne dans mon pays. Je tiens à l'assurer, ainsi que le Conseil, que les préoccupations dont le Conseil lui avait demandé de me faire part ont été dûment transmises aux autorités sud-soudanaises, qui m'ont garanti qu'elles étaient étudiées avec sérieux.

Je saisis également cette occasion pour saluer M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et prendre acte de sa déclaration sur les difficultés opérationnelles rencontrées par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Je remercie aussi la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de nous avoir fait part de ses réflexions concernant sa visite au Soudan du Sud et la situation humanitaire actuelle. Qu'ils soient tous deux assurés que le Gouvernement sud-soudanais accordera à leur observations toute l'attention voulue, afin d'améliorer notre coopération tandis que nous nous efforçons conjointement d'accélérer le redressement au service du peuple sud-soudananais. Toute ma gratitude va également à Mme Hilde Johnson, qui a la charge des responsabilités qui ont été confiées à la MINUSS, en ces temps très difficiles.

Il est évidemment très douloureux d'entendre les détails de la situation tels qu'ils viennent de nous être présentés. Nous avons bien conscience que ces exposés répondent au fervent désir de nos collègues du Secrétariat et du Conseil d'aider le peuple et le Gouvernement sud-soudanais. En ma qualité de représentant du Soudan du Sud, je ne saurais réagir à ce qui vient d'être dit par une attitude défensive, la dénégation ou un sentiment de malaise. Tout ce que je peux dire, toutefois, est que, sachant que nous avons un intérêt mutuel à régler la crise et à restaurer la paix, la sécurité et la stabilité pour la population, nous devons envisager la situation, dans toute la mesure possible, en tenant compte des deux points de vue. C'est sous cet angle que ma déclaration traduira mon vœu – notre vœu – d'aplanir nos différences et de tenter de collaborer pour régler la crise.

Malgré les difficultés qui émaillent nos relations du fait de la crise actuelle, le Gouvernement sud-soudanais continue d'apprécier et d'appuyer sincèrement le travail que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les autres organismes du système des Nations Unies continuent d'accomplir au Soudan du Sud, dans des conditions extrêmement difficiles.

C'est au traumatisme, aux frustrations, à la douleur et à la colère provoqués par la violence dévastatrice qui s'est déclenchée le 15 décembre 2013 qu'est due en grande partie l'indignation publique contre la MINUSS. Il est indéniable que, si la MINUSS n'avait pas ouvert ses camps aux déplacés en fuite, des milliers de personnes supplémentaires auraient perdu la vie. Il va également sans dire que le pays n'a rien à gagner, et beaucoup à perdre, à s'aliéner l'ONU et la

communauté internationale dans son ensemble. Je sais personnellement que les autorités sud-soudanaises, et notamment le Président Salva Kiir en personne, demeurent très reconnaissants du rôle que l'ONU joue dans le pays, et restent inébranlablement déterminés à poursuivre leur coopération avec l'Organisation.

Nous apprécions également beaucoup le rôle joué par la communauté des organisations non gouvernementales internationales, et leur collaboration avec la MINUSS pour sauver des vies. Nous nous félicitons qu'un plan d'urgence ait été élaboré pour le Soudan du Sud, dans l'objectif de continuer à sauver des vies et d'aider la population sud-soudanaise à entamer les processus de restauration de la paix et de normalisation de la situation dans le pays. En tant que Gouvernement, il nous incombe en effet de tout faire pour coopérer étroitement avec ceux qui s'efforcent de nous aider à atténuer les souffrances de notre population.

Le Gouvernement sud-soudanais fait de son mieux, dans des circonstances très difficiles, pour prouver à son peuple, mais aussi à la communauté internationale, qu'il souhaite que le conflit qui dévaste actuellement notre pays prenne rapidement fin. Tout le monde sait que le Président Salva Kiir est résolument attaché à la paix, à l'unité et à la réconciliation nationale. Le Gouvernement reste attaché aux pourparlers de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) d'opposition, et a accepté le déploiement de la force régionale de l'IGAD et du mécanisme de vérification et de surveillance dans les zones touchées. Le M/APLS d'opposition, qui contrôle actuellement Nassir, Malakal et Akobo, n'a hélas accepté ni la force régionale ni le mécanisme de vérification et de surveillance.

Dans les crises, il y a aussi des possibilités. Étant donné que le processus de négociations prend du temps, le Soudan du Sud va probablement procéder en deux phases. La première consiste à mettre fin à la violence dès que possible tout en fournissant, bien évidemment, l'aide humanitaire qui fait cruellement défaut. Au cours de la seconde phase, l'on examinera en profondeur pourquoi on en est arrivé là et la manière dont les erreurs du passé peuvent être corrigées, pour remettre le pays sur la voie de la paix, du développement et de la prospérité durables dont a tant besoin le peuple sud-soudanais et qu'il mérite si bien. Nous sommes profondément reconnaissants aux dirigeants de la région et aux partenaires internationaux grâce auxquels le Soudan du Sud a pu débattre des désaccords de vue et élaborer une stratégie de sortie de crise.

Nous ne pouvons pas bien évidemment prendre à la légère le sentiment anti-MINUSS qui s'exprime par des manifestations dans tout le Soudan du Sud et qui peut avoir été indirectement à l'origine de certaines violations de l'accord sur le statut des forces. Je voudrais assurer le Conseil de sécurité que ce n'est pas la politique du Gouvernement sud-soudanais. Les discussions au sein du Gouvernement et les décisions prises montrent bien que l'Organisation des Nations Unies est en fait le principal partenaire du Soudan du Sud et sont l'expression de la bonne volonté de la communauté internationale à l'égard de notre pays. Encore une fois, c'est non seulement au nom du Gouvernement mais au nom du Président que je parle quand je dis que le Gouvernement s'emploie de toutes ses forces à calmer la situation et à contenir les déclarations et manifestations hostiles. En effet, le Gouvernement sud-soudanais regrette sincèrement la mort de membres du personnel humanitaire résultant directement du regain de tension dans le conflit.

Comme j'ai dit, je m'exprime non seulement en tant que représentant du Gouvernement, mais aussi en tant que quelqu'un qui travaille avec les autorités au traitement de ces questions. Je note, et je dois dire, qu'au cours de ma visite à Djouba dans le cadre d'une conférence des ambassadeurs, j'ai demandé et obtenu la permission du Président de rendre visite aux détenus, aussi bien les quatre encore à Djouba que les sept qui sont à Nairobi. J'ai pu me rendre compte combien, malgré les profondes divergences de vue, toutes les parties, du moins les détenus avec lesquels je me suis entretenu, désiraient sincèrement cesser les hostilités dès que possible afin de rétablir la paix, l'unité et la réconciliation.

Tout en étant sensibles à tout ce qui a été dit par les Nations Unies sur la situation qui règne dans notre pays, nous demandons à la communauté internationale de tenir compte de la liberté démocratique de manifester pacifiquement et aussi de la frustration et de la colère qui animent le peuple, particulièrement quand certains actes leur donnent l'impression, bien que fausse, que ceux qui représentent les Nations Unies semblent plus disposés envers l'autre partie et qu'ils l'appuient dans le conflit. Cela dit, je voudrais souligner que l'Organisation des Nations Unies ne peut évidemment pas prendre parti. Mais les malentendus dans les situations de crise peuvent susciter des réactions hostiles. Comme je l'ai

déjà dit, l'engagement résolu et le dialogue constructif sont le moyen de lever les malentendus.

Beaucoup de ce que je dis est le fruit de mes échanges avec les autorités, aussi bien les dirigeants du pays, le Président et, le Vice-Président, que les ministres concernés. En fait, dans la matinée j'ai parlé avec le Président et le Vice-Président. Ce que je dis est exactement ce qu'ils m'ont demandé de dire au Conseil.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/158), le Gouvernement de la République du Soudan du Sud sait que le Conseil de sécurité envisage d'apporter des changements au mandat de la MINUSS. Étant donné la réalité du conflit au Soudan du Sud, il est tout à fait compréhensible que le Conseil de sécurité veuille redéfinir les priorités et axer désormais le mandat de la MINUSS sur la protection des civils, les droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité. Nous voudrions toutefois demander au Conseil de maintenir d'autres éléments cruciaux visant la stabilisation du pays, tel qu'initialement prévu. Comme je l'ai souvent dit, le Soudan du Sud a été fragilisé par une guerre qui fait rage depuis un demi-siècle et, paradoxalement, il est encore davantage fragilisé par la crise actuelle. Le pays a plus que jamais besoin de l'appui international.

Enfin, je voudrais terminer en réitérant notre appréciation et notre appui aux activités de la MINUSS, et des Nations Unies en général, malgré les préoccupations exprimées des deux côtés et qui, je crois, peuvent être traitées et réglées par un dialogue constructif.

La Présidente : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 50.